

NE RAMENEZ PAS LA FIÈVRE APHTEUSE DANS VOS BAGAGES

Information aux voyageurs en provenance et à destination des Comores, de Madagascar, de Mayotte et de La Réunion

La fièvre aphteuse est une maladie des animaux très contagieuse qui provoque des conséquences sanitaires et économiques très importantes dans les élevages. Elle s'est récemment propagée à Rodrigues et à l'Île Maurice. Sa présence vient d'être confirmée aux Comores.

**Une vigilance accrue
est demandée aux personnes
en provenance ou
à destination de ces îles.**

**À l'entrée dans l'Union européenne,
il est interdit de rapporter
des animaux (bœuf, mouton, porc
et sanglier, chèvre) et les produits
suivants provenant de ces animaux :**



**viandes
et produits
à base de viande**
(y compris
les sandwichs
et restes de repas)



**lait
et produits
à base
de lait**



**peaux
et trophées
de chasse
non traités**

**originares de l'île Maurice, Rodrigues,
Madagascar, les Seychelles
et les Comores.**

Si vous avez visité un élevage (ou un lieu de détention de ces animaux)
ou si vous avez participé à une chasse dans ces pays,
pensez à nettoyer vos vêtements et à désinfecter vos chaussures
avec une solution désinfectante.

TOUT PRODUIT INTERDIT SERA SAISI ET SYSTÉMATIQUEMENT DÉTRUIT.
LES CONTREVENANTS S'EXPOSENT À DES POURSUITES PÉNALES.
LA FIÈVRE APHTEUSE EST SANS DANGER POUR L'HOMME.